

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197030 - 76ÈME ANNÉE

POUR UN 20 DESAMB FÉRIÉ ET CHÔMÉ

Le 20 décembre est une date essentielle, constituante de l'histoire du peuple réunionnais. Elle marque en effet le jour où la dignité d'être humain a été reconnue à la majorité des Réunionnais. Pendant des décennies, la célébration du 20 décembre était combattue par le pouvoir. Mais la détermination des communistes et des forces de progrès du pays allait amener le PS à s'engager à faire du 20 décembre un jour férié si jamais il arrivait au pouvoir. Ce fut fait en 1981. La revendication des communistes, c'était un jour férié chômé et payé, comme le 1er mai. Cela suppose donc que si des travailleurs sont à leur poste ce jour-là, ils doivent être payés double.

LE TEMOIGNAGES

A travers l'avis sur les projets de loi et de décret du gouvernement,

LE CONSEIL GÉNÉRAL VOTE AUJOURD'HUI «LE 20 DÉCEMBRE JOURNÉE FÉRIÉE ET CHOMÉE»

Le Conseil Général se réunira aujourd'hui pour la 2ème session ordinaire. Celle-ci se déroulera en deux temps. Aujourd'hui, ce sera l'ouverture de la session et l'examen des trois premiers rapports.

Nous aurons pour nos lecteurs une série d'articles consacrés aux grandes questions qui vont être débattues lors de cette session de l'Assemblée Départementale. (Voir page 23).

La question qui se pose est la suivante : l'année 1981 ayant été marquée par le changement politique en France, quelles seront les incidences de ce changement sur cette session de conseil général ?

Il ne fait pas de doute que les rapports présentés par le Préfet portent la marque du changement. Il n'est pas moins évident que les choses ne peuvent pas changer très vite avec une assemblée départementale qui est largement dominée par une droite dont on a vu qu'elle ne désarme pas. C'est à la lumière de ces considérations qu'il faut analyser les rapports que le conseil va discuter ce lundi et

PROJET DE LOI

relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans les départements d'Outre-Mer

Article unique — La commémoration de l'abolition de l'esclavage fera l'objet d'une journée fériée et chômée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

La date, qui sera fixée par décret, pourra ne pas être la même pour tous les départements.

Article unique — La commémoration de l'abolition de l'esclavage fera l'objet d'une journée fériée et chômée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

La date, qui sera fixée par décret, pourra ne pas être la même pour tous les départements.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

LE CADRE LÉGAL

La nuance entre jour férié et jour férié et chômé est d'importance. Un salarié est susceptible de travailler le dimanche comme les jours fériés. Le premier mai est chômé sauf dans les services qui ne peuvent interrompre leur activité. Dans tous les cas, un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures consécutives et 11 heures de repos quotidien, doit lui être accordé.

Loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage dispose que « La commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les collectivités de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion et de Mayotte.

Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ; La République française institue la journée du 10 mai comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. »

Elle est complétée par Décret n° 83-1003 du 23 novembre 1983 relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Qui dispose que : « Dans les collectivités territoriales concernées, les dates fixées pour la commémoration annuelle visée à l'article unique de la loi précitée sont les suivantes :

- Guadeloupe : 27 mai.
- Guyane : 10 juin.
- Martinique : 22 mai.
- Mayotte 27 avril.
- La Réunion 20 décembre.
- Saint-Barthélemy 9 octobre.
- Saint-Martin 27 mai.

Le gouvernement a limité la revendication au jour férié, mais a mis de coté le jour férié et chômé.

L'IMPORTANCE SYMBOLIQUE DU JOUR CHÔMÉ

Le 20 desamb est une date symbolique de l'unité réunionnaise. C'est plus qu'un jour férié comme le 11 novembre ou le 14 juillet. C'est la reconnaissance de l'existence d'un crime contre l'humanité qui a conduit à la création d'une identité commune, l'identité réunionnaise. Le 20 desamb symbolisant l'abolition de l'esclavage, le fait que l'on puisse travailler est une offense à son symbole et à notre identité.

L'EXEMPLE DU 1ER MAI

Le 1er mai, Fête du travail, tire ses origines dans l'histoire du monde ouvrier. Le point de départ est le samedi 1er mai 1886. Ce jour-là, à Chicago, un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures est lancé par les syndicats américains, alors en plein développement. Une grève, suivie par 400 000 salariés paralyse de nombreuses usines. La date du 1er mai n'est pas choisie au hasard : il s'agit du "Moving Day", le jour où traditionnellement, les entreprises américaines réalisent les calculs de leur année comptable. Le mouvement se poursuit et le 4 mai, lors d'une manifestation, une bombe est jetée sur les policiers qui ripostent. Bilan : une dizaine de morts, dont 7 policiers. S'en suivra la condamnation à mort de cinq anarchistes.

Trois ans plus tard, le congrès de la IIe Internationale socialiste réuni à Paris pour le centenaire de la Révolution française, décide de faire du 1er mai une "*journée internationale des travailleurs*" avec pour objectif, d'imposer la journée de huit heures. Cette date fut choisie en mémoire du mouvement du 1er mai 1886 de Chicago. Dès 1890, les manifestants arborent un triangle rouge symbolisant leur triple revendication : 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs. Cette marque est progressivement remplacée par une fleur d'égantine, en 1891, lorsqu'une manifestation à Fourmies, dans le nord de la France dégénère, les forces de l'ordre tirant sur la foule. Ce jour-là, une jeune femme portant une égantine est tuée. Cette fleur devient le symbole du 1er mai (le muguet ne reviendra que plus tard).



Il faudra attendre près de 30 ans que les ouvriers français soient entendus. Le 23 avril 1919, le Sénat ratifie la loi instaurant la journée de huit heures. Exceptionnellement, pour célébrer cette avancée, la haute Assemblée déclare le 1er mai 1919 journée chômée. Dans les années qui suivent, le 1er mai s'impose peu à peu comme un rendez-vous ouvrier, un jour de cortèges.

Les manifestations du 1er mai 1936 marquent durablement l'imaginaire français. La journée se déroule entre les deux tours des élections législatives. Le 3 mai 1936, la coalition des gauches (SFIO, PCF, radicaux et divers gauche) remporte le scrutin : c'est le début de la période de pouvoir du Front Populaire.

Présidé par le socialiste Léon Blum, ce gouvernement ne tarde pas à adopter des mesures historiques pour les travailleurs, la semaine de 40 heures, les deux premières semaines de congés payés ou la reconnaissance du droit syndical.

C'est le régime de Vichy qui rend officiellement férié le 1er mai. Avec cette mesure, le Maréchal Pétain et son ministre du Travail, René Belin – un ancien membre éminent de l'aile socialiste de la CGT converti à la Révolution nationale – tentent d'obtenir le soutien des ouvriers. Le jour, institué le 24 avril 1941, est nommé : *“Fête du Travail et de la Concorde sociale”*.

Une appellation qui souligne la volonté de Vichy d'unir patrons et ouvriers selon un esprit corporatiste et de mettre fin à la lutte des classes. C'est le régime de Vichy et seulement lui qui, dans l'histoire de France, désignera officiellement le 1er mai comme “fête du travail”. Le terme n'est pas repris ensuite par le gouvernement de la Libération. En avril 1947, le gouvernement issu de la Libération confirme que le 1er mai demeurera un jour férié et payé.

Comme pour le 1er mai, le processus pour faire du 20 desamb un jour férié et chômé est un long processus. Le gouvernement de 1981 n'a pas respecté le programme commun qui le prévoyait sur demande du PCR. Malgré tout l'histoire est en mouvement. En 37 ans ce jour est devenu le symbole de notre pays et un hommage à l'origine de son peuple. Jean Paul Virapoulle lui-même a été contraint d'organiser les festivités du 20 décembre sous la pression du peuple St Andéen. Le mot d'ordre « *20 desamb férié et chômé* » n'a jamais été autant dans le cœur de tous les réunionnais.

David Gauvin

ÉDITO

LE PRÉSIDENT DE RÉGION SE CONTREDIT

Le 14 décembre 2018, le Président de Région écrit au Président de la Chambre Régionale des Comptes. Le courrier est enregistré au Greffe, le 18 décembre. Il répond ainsi au rapport de l'institution sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Région concernant les années 2015-2018.



Dès la première page, il écrit ceci : « *La Région a maîtrisé ses ratios de gestion en maintenant sa capacité dynamique de désendettement à des seuils compatibles avec les exigences de ses partenaires bancaires (7,5 années en 2017). Ainsi depuis trois ans, le budget de la collectivité régionale dépasse le milliard d'euros. Un niveau jamais atteint précédemment.* »

Ce paragraphe n'est pas destiné aux Magistrats de la Chambre qui n'ont que faire des appréciations d'autosatisfaction. Il s'adresse à l'opinion car le document sera examiné en public en 2019. Dire que depuis 3 ans, le budget dépasse le milliard d'euros est une réalité. Mais souligner que c'est un « niveau jamais atteint précédemment » relève de la propagande car les années suivantes le niveau est descendu.

1- En effet, le 30 janvier 2020, le budget de la Région a été voté à hauteur de 810 millions d'euros. Il est sous la barre du milliard d'euros de moins de 190 millions mais il est surtout en baisse de 248 millions par rapport au budget de l'année précédente. Le virus n'est absolument pour rien car il est apparu en Mars 2020.

La vantardise a été de courte durée puisque le 16 décembre 2020, le budget pour l'année 2021 s'élève à 888 millions. L'augmentation de 80 millions d'euros ne change pas l'appréciation générale. C'est un 2e budget sous le milliard.

Ainsi d'une année sur l'autre, le déficit cumulé au regard de la barre mythique du milliard d'euros s'élève à plus de 300 millions (190+112). A ce rythme, il lui faudra combien d'années pour respecter les propos qui ont été exposés dans son courrier au Président de la Chambre des Comptes, le 14 décembre 2018 ? Il y a tout juste 2 ans.

2- Un autre marqueur de bonne gestion a été présenté dans le courrier. Vous pouvez lire : « L'investissement reste une priorité pour la collectivité et représente 60% des dépenses totales (40% section en fonctionnement). Ainsi, avec un programme d'investissement soutenu, la situation financière de la Région s'est maintenue à un niveau satisfaisant. » Une année après cette belle déclaration voici le résultat.



En effet, le 30 janvier 2020, pour la première fois depuis l'existence du Conseil Régional, les dépenses d'investissement sont passées sous la barre de 50%. En 2010, les 2 tiers du budget régional étaient consacrés à l'investissement (64%). Aujourd'hui, 10 ans après, il aligne seulement 41%. En 2 mandats, il a réduit l'investissement de 23% !

Les 396 187 000 euros votés en investissement, le 30 janvier 2020, sont inférieurs au 396 910 000 votés en 2009, à l'époque de Paul Vergès ! A ce moment-là, nous étions au coeur de la crise mondiale du Subprime et de la folle envolée du prix du carburant. En 11 ans, (2009-2020) la population a augmenté, les besoins aussi, mais pas les dépenses d'investissement. Pour 2021, les choses se sont un tout petit peu redressées. L'investissement représente 53% du budget total mais c'est encore très loin des 64% de 2010.

3- Enfin, quand l'opposition l'accuse d'aggraver l'endettement de la collectivité, il minimise la portée et déclare que la capacité de désendettement est de 9,7 années. Or, dans la lettre au Président de la Chambre, publiée en 2019, il écrit : « *La Région a maîtrisé ses ratios de gestion en maintenant sa capacité dynamique de désendettement à des seuils compatibles avec les exigences de ses partenaires bancaires (7,5 années en 2017)* ». En clair, s'il devait utiliser toutes ses épargnes, il lui faudrait 7,5 années pour tout rembourser. Deux ans après, il lui faudra 24 mois de plus. Alors « dynamique » ou pas « dynamique » ?

C'est étonnant de constater avec quelle facilité il essaye de rouler le Président de la Chambre. Quelle entreprise l'aurait pris comme directeur ? Comment un Président de Région peut affirmer autant de choses et se contredire dans la foulée. Mensonge ou propagande, faites votre choix.

Ary YEE-CHONG-TCHI-KAN

TEREOS UN GÉANT AUX PIEDS D'ARGILE

Frappé par la crise du sucre causé par la fin des quotas sucrier, Tereos connaît les heures les plus grave de son histoire. Au-delà de la crise financière, le 15 décembre s'est ouvert une crise de gouvernance. Quel impact aura cette crise sur le secteur sucrier de la Réunion ou Tereos est en situation de monopole.

Tereos est un groupe coopératif sucrier français de dimension internationale, né en 2002 du rachat de Béghin-Say par l'Union des sucreries et distilleries agricoles (Union SDA) avec le soutien de l'Union BS.

Les activités du groupe reposent sur la transformation de trois principaux produits agricoles : la canne à sucre, la betterave sucrière, et les céréales. Le groupe transforme également de la pomme de terre féculière et du manioc en produits amylacés ainsi que la luzerne.

Tereos est le 2e groupe sucrier mondial, 1er groupe sucrier français et 3e groupe sucrier brésilien².

Tereos rassemble 12 000 coopérateurs agriculteurs betteraviers en France et 22 300 salariés répartis au sein de 492 sites de production en Europe, Amérique latine, Afrique et Océan Indien, Chine et Indonésie ainsi que des sites administratifs ou commerciaux.

Depuis 2010, avec la prise de la majorité des part du groupe quartier français, il est le seul usinier de l'île et donc le seul débouché pour le secteur stratégique de la canne.



LA CRISE DU SUCRE EN FRANCE

Le cours du sucre est en chute libre : de 550 € en 2017, le prix de la tonne est passé à 270 € en 2019. La première cause est la fin des quotas en Europe en 2017. La production bondit notamment au Brésil ou en Inde. La culture de cannes à sucre ne cesse d'augmenter alors les prix chutent. Sur les 25 sucreries françaises quatre ont fermé. La crise met aujourd'hui en difficulté tout le secteur, dont les 1 500 producteurs de betterave.

Concernant Tereos, il a annoncé le 12 juin 2019, une perte de 242 millions d'euros pour l'exercice fiscal clos le 31 mars. Son chiffre d'affaires est, lui, en repli de 7 % à 4,43 milliards d'euros.

Pour l'exercice fiscal qui s'est achevé le 31 mars 2020, Tereos affiche un chiffre d'affaires quasi stable, à 4,5 milliards d'euros. Son résultat opérationnel progresse de 53 % à 420 millions d'euros. Enfin, la coopérative affiche un résultat positif de 24 millions liée à un résultat exceptionnel de 140 millions issus du désengagement de la coopérative de sa collaboration avec l'italien ETEA sur le marché de l'alcool.

Cette crise impacte fortement le revenu des coopérateurs de TEREOS. Le prix garanti d'achat de la betterave est en baisse et la coopérative ne peut distribuer des dividendes.

LA CRISE INSTITUTIONNELLE

La gouvernance de TEREOS est chahutée depuis 3 ans, de médiation en médiation la coopérative s'enfoncé dans la crise. Le dernier épisode date de mardi 15 ou devait être élu le nouveau président. L'élection n'a pu avoir lieu et est repoussée sine die. Au delà des luttes de pouvoirs cette crise est causée par une différence profonde de stratégie.

Ayant perdu du revenu, une partie des betteraviers veulent recentrer l'activité sur la betterave, mais aussi vendre les actifs pour eux non stratégiques pour dégager des dividendes. Il l'avait déjà fait l'année dernière.

L'autre camp parie sur la diversification des produits et des marchés pour tenir la coopérative en bonne santé. Mais une coopérative peut-elle bien se porter si les coopérateurs n'ont plus assez de revenu pour vivre.

Comme aucun réunionnais ne fait parti des organes de décision de Tereos, nous ne pouvons agir pour préserver les intérêts de notre pays. Que feront nous si la nouvelle gouvernance décide d'abandonner sa filiale TEREOS Océan Indien car ne rapportant pas suffisamment de bénéfice.

Ceux qui ont cru que céder le fleuron de l'industrie réunionnaise à un groupe international était une stratégie d'avenir doivent se mordre les doigts. Il est important d'anticiper la crise à venir et que les planteurs réunionnais puissent prendre les commandes de l'industriel comme l'ont fait les planteurs de betterave.

David Gauvin



KOSSA IN SHOZ : ÉSSANSYÈL, NON ÉSSANSYÈL, TRÉ ÉSSANSYÈL?

Mézami, mwin la parti gard dann diksyonèr fransé kossa lo mo essansyèl i vé dir. Pou kossa d'après zot ? Sinplomman pars gouvèrnman La frans la déside kouk lé éssansyèl, kouk lé pa, kouk lé in pé, kouk lé bokou é oila kossa diksyonèr la di amwin. La di amwin : Justin akout in kou ! essansyèl sa in mo bazé dsi l'éssans-pa l'éssans loto- mé kékshoz lé dann kèr la natir d'in n'afèr. Ziska la mwin la pankor konpri, mé mwin néna in dalon bien instruiyé é li la di amwin konsa :sé in n'afèr ké lé dann lorijine..Mi konpran pou kossa laside salisilik la rann amwin gran sèrvs kan mwin té i sava gran lékol.

Romark mwin noré pu domann gouvèrnman mé mwin la kontant amwin dsi lo poinnvizé mwin la trouv dann mon tête é sa i vé dir inportan, mèm pli inportan k'inportan. Donk lé éssansyèl si lé pli inportan k'inportan, é lé pa éssansyèl si lé moins inportan k'inportan. Mé matant Zélida k'i koné bien la vi, sirtou son koté droite, la di amwin :Spès kouyon vi konpran pa sé kékshoz wi pé pa s'an passé. Mwin la réponn aèl :Matant néna in bonpé zafèr mi pé pa s'an passé é mwin lé sir out gouvèrnman lé riskab dir amwin sa la pa éssansyèl pou in grin.

Astèr mi kalkil : lé bliyé manzé é sa lé éssansyèl, mwin lé oblijé boir d'lo é sa ossi mi pé pa s'an passé, si mwin lé malad mon soin lé éssansyèl...Dakor mé éssansyèl pou koué ? Pou in shoniy galman sa lé éssansyèl émi pans pa i pé dir in moun sé in shoniy .. Bann shoz mwin la bézoin ? Si mi komanss konmsa mwin lé riskab fé in list lé long vèye pa koman : li titoiye lékonomi, li titoiye la vi an sosyété, li touth galman mon formasyon, mon l'informasyon, mon kiltir.. alor zot i oi si pou drèss i nlist mwin lé sir é sèrtin monlist sar long ;

Mé oila, mi trouv pa dann mon bézoin éssansyèl lo gouvèrnman droite, lo kapitalism , l'anprofitasyon, lo mank dé kèr, l'aliénasyon é toutt sak i fé ni viv dann in réjime néokolonyal épi kapitalist. Donk mi oi pa zot konm éssansyèl é si zot i pouvé baré i randré amwin in gran sèrvs. Nout l'èr sré pli pur aprésa.Sa lé non éssansyèl pou vréman.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean Slmon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433